



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 octobre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h06

Etaient présents :

G.B.M : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François

Etaient excusés :

G.B.M : DEVESA Cyril ; POULAIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L : BOILLON Michel ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; GROLEAU Colette ; QUÉTÉ Gérard

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yannick POUJET

Procuration de vote :

Mandants : DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; STHAL Rémi

Mandataires : POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; LOPEZ François ; VAN HELLE Gérard

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 DE 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

1. Complément de crédits pour les opérations d'ordre d'amortissement des biens

Au regard de l'actualisation de l'état des subventions à amortir pour 2019, il est nécessaire de compléter les crédits d'ordre, en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Ces opérations sont équilibrées sur le budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Déchetteries : + 6 968 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Prévention: + 11 206 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Incinération : + 10 326 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Tri : + 6 042 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Administration Générale : - 11 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Compostage : - 19 450 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence ITM: - 877 €
- **TOTAL : + 14 204 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Déchetteries : + 6 968 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Prévention: + 11 206 €

- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Incinération : + 10 326 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Tri : + 6 042 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Administration Générale : - 11 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Compostage : - 19 450 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence ITM: - 877 €
- **TOTAL : + 14 204 €**

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt en recette d'investissement.

2. Enregistrement de l'encaissement du 2^e acompte de la subvention ZDZG

Au Budget Primitif 2019, seule la 1^{ère} tranche de subvention de l'ADEME sur la mise en œuvre des actions dans le cadre du ZDZG avait été proposée, par inscription des crédits prévus initialement en 2017 puis 2018, pour 135 000 €.

Au regard du fait que les bilans des actions 2017 et 2018 ont été déposés et acceptés au 1^{er} semestre 2019, l'ADEME a versé les 2 acomptes correspondants.

Il s'agit d'actualiser le montant du budget sur cette opération.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 7478 « remboursements en capital des emprunts » : + 135 000 €

3. Prise en compte budgétaire de l'avenant n°1 au marché global de performance n° 17-105

Dans le cadre de la réalisation des travaux prévus au marché global de performance n°17-105 portant sur la modernisation de l'usine d'incinération et la déconstruction des fours des années 70 , le titulaire a émis la demande de réaliser des travaux initialement prévus en phase 2 (réalisation prévue après 2021) en même temps que la phase 1 (réalisation prévue avant 2022).

Ces travaux sont relatifs au démontage et désamiantage du four 1 et des locaux sociaux. En effet, pour pouvoir poursuivre les travaux de construction de la nouvelle salle de supervision prévue en phase 1, le démontage d'une partie du four 1 et le désamiantage de la zone est nécessaire en parallèle.

Cette réalisation anticipée des travaux de déconstruction a fait l'objet d'un avenant n°1, signé le 23 juillet 2019.

Il s'agit d'ouvrir les crédits nécessaires à ces travaux anticipés et, parallèlement, le financement équivalent par mobilisation de la provision constituée pour ces travaux.

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 678 – Autres charges exceptionnelles – activité 803 « Incinération » : + 187 900 €
- Section de fonctionnement – recettes - compte 7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels » - chapitre 78 - activité 803 « Incinération » : + 187 900 €

Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 120 796 €, le portant à 402 841,46 €,
- en section d'investissement, une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt de 135 000 €, le portant ainsi à 13 071 832,06 €.

Désormais, le budget 2019 reste équilibré à 22 887 972,36 € en section de fonctionnement et à 23 717 854,38 € en section d'investissement.

Pour mémoire, le recours à l'emprunt prévu au budget 2019 a d'ores et déjà été mobilisé à hauteur de 7 500 000 €.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2019



Contrôle de légalité

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019		
	BP + BS + DM 1 + DM2 DE 2019		
	BP+BS+DM1	DM 2	Budget consolidé 2019
011 - Charges à caractère général	10 890 061,90	0,00	10 890 061,90
012 - Charges de personnel	3 010 000,00	0,00	3 010 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 780 200,00	14 204,00	3 794 404,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 032 097,00	0,00	4 032 097,00
66 - charges financières (intérêts)	544 500,00	0,00	544 500,00
67 - charges exceptionnelles	9 500,00	187 900,00	197 400,00
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	282 045,46	120 796,00	402 841,46
TOTAL SECTION	22 565 072,36	322 900,00	22 887 972,36

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019		
	BP + BS + DM 1 + DM2 DE 2019		
	BP+BS+DM1	DM 2	Budget consolidé 2019
002 - Excédent antérieur reporté	191 709,36	0,00	191 709,36
70 - Produits des services	4 208 862,00	0,00	4 208 862,00
73 - Impôts et taxes	338 500,00	0,00	338 500,00
74 - Participations	17 232 517,00	135 000,00	17 367 517,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	210 000,00	0,00	210 000,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	187 900,00	187 900,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	383 484,00	0,00	383 484,00
TOTAL SECTION	22 565 072,36	322 900,00	22 887 972,36

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019		
	BP + BS + DM 1 + DM2 DE 2019		
	BP+BS+DM1	DM 2	Budget consolidé 2019
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 457 423,50	0,00	2 457 423,50
204 - Subventions versées	8 537,00	0,00	8 537,00
21 - Immobilisations corporelles	12 877 273,88	0,00	12 877 273,88
23 - Immobilisations en cours	4 506 036,00	0,00	4 506 036,00
26 - Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	2 000,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	383 484,00	0,00	383 484,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	3 437 000,00	0,00	3 437 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	23 717 854,38	0,00	23 717 854,38

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2019		
	BP + BS + DM 1 + DM2 DE 2019		
	BP+BS+DM1	DM 2	Budget consolidé 2019
001 - Excédent investissement reporté	6 130 648,86	0,00	6 130 648,86
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	318 128,00	0,00	318 128,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	13 206 832,06	-135 000,00	13 071 832,06
040 - Dotations aux amortissements	3 780 200,00	14 204,00	3 794 404,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	282 045,46	120 796,00	402 841,46
TOTAL SECTION	23 717 854,38	0,00	23 717 854,38